Lettre électro du SE-Unsa 67

(n°01, 27/08/20)

03 88 84 19 19 www.se-unsa67.net

Bonne rentrée à tou·te·s !

La seconde partie de l'année scolaire passée a montré, si besoin en était, le professionnalisme des enseignants et leur dévouement au service de l'école.
Chacun·e est arrivé aux vacances sans plus aucune énergie. Nous espérons que ces dernières ont pu vous apporter quiétude et repos. En effet, cette année s'annonce encore difficile en raison d'une pandémie qui n'en finit pas. Il va encore falloir faire preuve de beaucoup d'imagination pour assurer la continuité du service public d'éducation car ***si les intentions ministérielles sont médiatiques, elles ne sont pas suivies des moyens pour les mettre en oeuvre****.*

Le SE-Unsa 67, votre syndicat, est présent à vos côtés et répondra toujours présent à vos sollicitations*.*

Quoi qu'il en soit, Belle année scolaire à tou·te·s !

La lettre électro du SE-Unsa 67 évolue !

La lettre électronique du SE-Unsa 67 sera envoyée une semaine sur deux à tous les collègues ; l'autre semaine, seuls nos adhérents et nos contacts la recevront.

Pour recevoir toutes les lettres électro et ne rater aucune information, envoyez-nous votre adresse mail personnelle avec vos nom, prénom(s) et date de naissance (pour éviter les erreurs engendrées par homonymies).

Rentrée et après : quelles organisations prévues ?

Alors que la crise sanitaire est loin d'être terminée, **le gouvernement a prévu différents scénarios, n'excluant pas un confinement partiel voire même total, ainsi que des fiches techniques adaptée à chaque situation et à la continuité pédagogique inhérente.**
Nous vous les avons regroupées et y avons ajouté des sommaires interactifs pour vous faciliter l'usage de ces documents.
A déplorer que les moyens ne soient toujours pas au rendez-vous… comme d'habitude…

En savoir plus…

Circulaire mouvement 2020 : le SE-Unsa 67 dépose un recours gracieux !

Notre demande du 24 juin (voir ICI), date où le SE-Unsa 67 a découvert le changement du premier discriminant, n'a pas été entendue. Cela a été clairement énoncé par le Secrétaire Général de la DSDEN lors de la CAPD du 2 juillet (voir **ICI**). Le SE-Unsa 67 a déposé un recours gracieux auprès de l'Inspecteur d'Académie concernant ce premier discriminant.

A suivre…

« Modification » des programmes, où est la bienveillance ?

Après une année particulièrement éprouvante entre une crise sanitaire à gérer dans le désordre à force d'ordres et de contre-ordres, un mouvement plus que chaotique, une préparation de la rentrée prochaine avec plusieurs scenarii possibles, le temps de vacances plus que méritées et indispensables était enfin arrivé. Étaient…

Lire la suite…

CTSD ajustements carte scolaire : de juin à fin août, de fin août au 3 septembre…

Le CTSD d'ajustement de la carte scolaire qui devait se tenir en juin avait été reporté fin août (notre article et les fiches de suivi **ICI**). Après demandes auprès de la DSDEN, nous avons appris ce 20 août que , finalement, le CTSD de préparation de la rentrée 2020 se tiendrait le… 3 septembre, soit deux jours après une rentrée qui risque fort d'être rock'n roll……

Lire la suite…

Fiche de suivi, il est encore temps de nous la faire parvenir et c'est ICI.

PETITION : Pour ma carrière, pour ma mutation, je veux des représentant·es du personnel !

Pour la première année, toutes les opérations de mutations se sont déroulées sans vos représentant·es et chacun a pu constater tant le manque de transparence que le désordre engendré par cette situation.

Cette année, ce sera au tour des déroulements de carrière de connaître le même sort…

L'UNSA Éducation rappelle son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 qui vient fortement impacter le dialogue social et les instances de concertation.

En savoir plus, **signer (et faire signer) la pétition** c'est **ICI**!

Direction d'école : 450 € d'indemnité exceptionnelle

Par cette annonce, le ministre veut donner à voir son implication sur le dossier de la direction d'école, mais cette indemnité ne représente toutefois pas un solde de tout compte par rapport aux attentes immenses des directrices et directeurs.

L'agenda social qui va s'ouvrir sera l'occasion de porter toutes les exigences et propositions du SE-Unsa sur la direction et le fonctionnement de l'école. **L'alerte sociale du SE-Unsa (voir courrier en PJ dans l'article) doit pousser le ministère à répondre à l'ensemble des attentes fortes des directrices et directeurs, qui dépassent l'obtention d'une indemnité exceptionnelle.**

En savoir plus…

Un stagiaire est affecté dans votre école ?

Les PES ont été affectés au fil de l'eau durant l'été.
Si l'un d'entre eux est affecté dans votre école, **dites-lui de ne pas hésiter à contacter le SE-Unsa 67** et en particulier **Sébastien Thomas**, notre spécialiste (seunsa67.formation@gmail.com). Le SE-Unsa **pourra l'aider dans toutes ses démarches** administratives concernant sa formation **et répondra à toutes ses questions**.
Sébastien sera à l'INSPE tous les mardis et les jeudis de 12h15 à 13h45.
Pour information, le planning de leur semaine de rentrée **ICI**.

Pour être plus forts, ensemble, Rejoignez-nous !

La rentrée, c'est le bon moment pour adhérer ! **ICI**

Notre équipe, nos compétences, nos permanences : ***LÀ***

Suivez-nous ! se-unsa67.net